

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION  
En formation plénière  
Séance du 2 mars 2021**

**Etaient présents :**

Franck COLLARD	Directeur
Lionel RISCHMANN	Directeur adjoint
Agnès DIAB	Responsable administrative
Dominique BRENA	Adjointe à la Responsable administrative- Responsable de la scolarité
Céline DEL FRANCO	Secrétaire de direction

<b>MEMBRES ELUS</b>	
<b>Enseignants collège A</b>	<b>Enseignants collège B</b>
Pascale BALLET Eric BOEDA Anne Peggy HELLEQUIN Dominique MEURS Olivier RATOUIS	Fabrice BONDUX Alice BRAUN Sylvain DESTEPHEN Véronique FOURAULT CAUET Anne LE PAS DE SECHEVAL Simona TERSIGNI
<b>Personnel BIATSS</b>	<b>Etudiants</b>
Johanna ADILE Franck RAKOTONIRINA	Barthélémy PIRON-PALLISER
<b>Membres invités</b>	<b>Procurations</b>
Sylvie APRILE Marie Hélène BACQUE Laure BLEVIS Carole BRUGEILLES Marc DECIMO Aurélie PETIOT Stéphane RICAN Simon SARLIN Emmanuelle TIXIER DU MESNIL	Monica HEINTZ à Eric BOEDA Dalila KHELIFI à Johanna ADILE Olivier KYBURZ à Simona TERSIGNI Christel MULLER à Pascale BALLET

Franck Collard ouvre la séance à 15h00.

**I. Présentation des dispositifs EDUC**

Sonia LEHMANN FRISCH, vice-présidente aux relations internationales et Camille DEBRAS, vice-présidente déléguée en charge des programmes européens viennent présenter les dispositifs EDUC dans lesquels les étudiants et les personnels pourraient s'inscrire dans les années qui viennent.

L'alliance EDUC est basée sur le partenariat entre six universités européennes. Cette alliance a été constituée autour d'un premier appel à projet ERASMUS que l'université a remporté en 2019 mais qui a été renforcé par un autre financement, le programme H2020 destiné à financer le volet recherche. D'autres financements européens sont susceptibles de se greffer à cette alliance mais il existe aussi des financements bilatéraux qui visent tous à renforcer la coopération générale entre ces six établissements. On peut distinguer deux volets principaux : le volet formation et le volet recherche.

Le projet de formation est un projet généraliste qui vise à construire un campus transeuropéen fondé à la fois sur les outils numériques et la mobilité physique des étudiants et des personnels. Cette alliance

a été conçue pour une durée de trois ans que l'on espère renouveler de quatre ans supplémentaires à compter de 2022. Il s'agit de penser cette alliance sur le long terme.

Le projet formation est divisé en 4 piliers :

Un sur la construction d'un rapprochement administratif

Un qui vise à construire différents dispositifs de mobilités et d'échanges physiques et virtuels

Un dispositif visant à développer les compétences transdisciplinaires, linguistiques des étudiants

Un pilier visant à ancrer l'alliance à la fois au sein des territoires de chacun des partenaires et à l'international

Les dispositifs à l'attention des étudiants seront mis en place dans les mois qui viennent et à la rentrée prochaine. La plupart de ces dispositifs seront à disposition de tous les étudiants de l'université par le biais du bonus au diplôme.

Les dispositifs sont les suivants:

- Enseignements en collaboration virtuelle (COIL) avec des partenaires EDUC
- Programmes hybrides comprenant une mobilité courte d'une semaine chez le partenaire organisateur et un accompagnement en ligne avant ou après cette mobilité en lien avec une question de société ou une question économique et des institutions ou entreprises locales.
- Ecoles d'été (ou d'hiver, automne) qui sont des programmes courts de deux semaines soit adressés à des étudiants de licences soit à des étudiants de master sur une série de thématiques coordonnées par l'une ou l'autre université de l'alliance EDUC.
- Une césure : l'alliance EDUC propose aux étudiants au cours d'une césure d'un an de passer un ou deux semestre(s) chez un ou deux partenaire(s) EDUC pour aller étudier une autre discipline que celle d'inscription dans le diplôme d'origine.
- construction en cours d'un catalogue EDUC de cours virtuels portant sur la question des enjeux européens, sur une ouverture disciplinaire ou des cours de langue virtuels en particulier en lien avec les langues locales.
- dispositif autour de la question de l'entreprenariat pour les étudiants sous plusieurs formes dont un évènement annuel qui aura lieu à Nanterre l'an prochain sur deux jours et, également la possibilité de suivre une formation à l'entreprenariat de quatre mois à l'université de Cagliari, en Italie.

D'autres dispositifs portent sur la formation à la recherche et à la formation par la recherche :

- Module de cours en ligne dédiés aux questions de Critical Thinking et aux témoignages de chercheurs sur les métiers de la recherche.
- Des mobilités courtes ou de trois mois en laboratoire pour des étudiants de licence et master
- Possibilité d'organiser des « journal club » virtuel en niveau master concernant des articles scientifiques.

L'alliance EDUC peut également être utilisée afin d'internationaliser les activités de recherches des enseignants chercheurs et doctorants. Cette alliance couvre un grand champ de disciplines autour de sept thématiques pour favoriser des collaborations de recherche :

Santé et bien-être tout au long de la vie

Culture et patrimoine

Justice, inégalité et inclusion

Mobilité et smart cities

Etudes sur l'union européenne

Des questions autour du changement climatique

Cyber sécurité et intelligence artificielle

Des mobilités supplémentaires pourront être financées par EDUC-SHARE qui constitue le volet recherche de cette alliance EDUC.

Le projet EDUC-SHARE est financé par un projet HH20 depuis le mois de février et cela pour une durée de trois ans. Il vise à développer et à financer les collaborations entre les chercheurs par le biais de mobilités, de séminaires et d'ateliers. Il est implanté au sein de la DRED.

Côté étudiants, les dispositifs sont en train d'ouvrir progressivement et seront massivement ouverts à la rentrée 2021.

Les catalogues proposés le seront en plusieurs langues. Le principe en terme de langue de l'alliance EDUC est le multilinguisme même si la langue de communication courante reste l'anglais.

## **II. Habilitation des vacataires**

La liste à voter est constituée de vacataires en sociologie, en histoire de l'art, en AES, en géographie aménagement et en anthropologie-ethnologie.

**La liste des vacataires est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **III. Vote de la ventilation du budget B1**

La commission budgétaire permanente de l'UFR s'est réunie en ce début d'après-midi. Nous avons trois types de charge pour fonction (CPF) à voter qui sont les charges B8, B10, et B11 dans le référentiel des charges pour fonction.

La charge B8 consiste en une charge pour la responsabilité d'une filière concours ou agrégation hors master ce qui concerne deux formations dans l'UFR : la préparation à l'agrégation d'histoire en présentiel et la préparation au concours de restaurateur du patrimoine en histoire de l'art. L'octroi de cette charge pour fonction est soumis à un seuil minimal de 12 étudiants par le référentiel établissement. Ce seuil n'est pas atteint pour l'agrégation en histoire, il n'y aura donc pas de charge B8 pour cette dernière. Pour la filière concours en histoire de l'art, le responsable de ce parcours, Romain THOMAS, ne peut en bénéficier car cette charge pour fonction doit être alimentée par des ressources propres.

Même s'il n'y a aucun bénéficiaire cette année, il faut cependant la faire voter.

La charge B10 fait partie du référentiel formation continue. Elle rétribue la coordination pédagogique d'une formation proposée en formation continue. Cela concerne la licence professionnelle guide touristique coordonnée par Patrick COURTIN. Il s'agit d'une charge de 24 heures.

La charge B11 concerne les formations en apprentissage de licence ou de master. Pour le moment, il n'y a qu'une seule formation en apprentissage dans l'UFR, la licence professionnelle des Métiers de l'Hôtellerie et Restauration de luxe. Nous disposons pour celle-ci 48 heure de charges pour fonction.

**Les trois charges pour fonction sont votées à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention.**

La CPF B1 concerne les charges pour fonction liées aux missions de l'UFR.

Depuis l'année dernière et la refonte du référentiel, la CPF B1 a été grandement revalorisée : l'UFR se voit attribué d'une enveloppe de 352 heures au total à distribuer entre des chargés de mission UFR. Les années précédentes cette enveloppe était sous utilisée puisque l'année dernière nous n'avions que sept chargés de mission pour un montant total de 42 heures sur les 350 qui nous étaient allouées.

Lors de la commission budgétaire, il a été créé de nouvelles charges pour mission afin de mieux rétribuer les enseignants assumant déjà des fonctions de responsabilité notamment d'encadrement

d'étudiants ou de recrutement comme les commissions d'examens des vœux parcoursup ou e-candidat.

Sur ces heures affectées, une charge pour mission avait déjà été attribuée les années précédentes, celle de chargée de mission Relations internationales en la personne de Natacha PERNAC avec l'attribution de 12 heures.

Il a également été créé une charge de mission handicap de 12 heures, fonction qui sera assurée par Sylvie APRILE.

Les charges de mission de président et de vice-président de CCD étaient également comprises dans ces heures : à raison de 18 heures chacun, réparties en 5 sections, ce qui fait 90 heures en tout.

S'ajoutent 12 heures pour la préparation à l'agrégation pour Robinson BAUDRY.

Il reste donc 214 heures à ventiler que l'on propose de répartir, pour cette année, en donnant 2 heures de CPF supplémentaires aux encadrants de formation, de départements, aux commissions de CPGE et aux commissions pédagogiques.

Ce calcul nous amène à un dépassement de 60 heures qui pourraient être pondéré par le fait qu'il n'est pas possible de cumuler ces charges avec une autre charge pour fonction comme l'encadrement d'étudiants.

**La ventilation de la charge B1 est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **IV. Bilan des jurys de semestres 1**

Les jurys ont été compliqués du fait entre autres de problèmes de maquettage des PV au niveau des personnels administratifs et de notes encore manquantes.

Le but de ces jurys était de consolider les notes de ce premier semestre tout en sachant qu'elles ne peuvent pas être validées sans avoir les résultats de semestre 2.

Les principales difficultés rencontrées concernent les notes qui n'ont pas été rendues, les notes qui n'ont pas été saisies par les secrétariats pédagogiques, et les problèmes de maquettage des PV. Pour ces derniers, les notes obtenues par validation d'acquis, les notes des redoublants n'apparaissent pas. Dans les PV, il y a souvent un résultat « ajourné » qui est apparu car il n'y a pas encore pas de résultat à l'année mais seulement sur le semestre 1. Ce problème technique a depuis pu être résolu.

D'autre part, certains jurys ne se sont pas encore tenus notamment en master d'histoire de l'art EAD.

#### **V. Procédures de modification de maquette (PMM)**

Agnès DIAB a reçu et centralisé toutes les demandes de PMM dont le nombre s'élève à 176 toutes formations confondues de la L1 jusqu'au M2. Cela va de la création d'un EC à des modifications de libellés.

Les droits d'accès sur AMETHYS seront rouverts aux responsables de formation fin mai-début juin au moment de la mise à jour des livrets pédagogiques.

La direction aura un retour du pilotage fin mars et la CFVU votera les PMM début avril.

**Le tableau des PMM est voté à la majorité des membres présents et représentés moins une abstention.**

## **VI. Extension du Master Etudes et recherche en démographie (ERD) à l'apprentissage**

Aurélien DASRE présente le parcours du master de sociologie ERD qui est organisé en deux sous-parcours, un plutôt axé sur la recherche et qui est rattaché à l'école universitaire de recherche de démographie (REDPOP), et un sous-parcours plus professionnalisant pour lequel les étudiants sont incités à faire des stages et à signer des contrats d'alternance. Il faudrait maintenant également ouvrir la possibilité aux étudiants de signer des contrats d'apprentissage. Cela devient nécessaire du fait de la réforme de l'alternance, cette dernière devant moins attractive pour les structures d'accueil. De plus l'alternance ne permet aux étudiants d'intégrer que des structures privées alors qu'une partie importante des débouchés professionnels des socio démographes se trouve dans le secteur public.

Suite à la modification de l'organisation de l'apprentissage et la possibilité de l'université de se constituer en son propre CFA, Aurélien DASRE a contacté le service de la formation continue et de l'apprentissage qui a accepté de prendre en charge la filière. Pour pouvoir faire signer des contrats d'apprentissage aux étudiants du masters 2, il faut augmenter de façon importante le volet enseignement de cette année de M2 car contractuellement il faut un nombre minimum d'heures de formation. Il a fallu proposer un projet de maquette auquel on ajoute 96 heures de cours qui seront principalement des séminaires de professionnalisation avec l'intervention de personnes extérieures. Le projet a été chiffré avec un surcoût pour cette première année de 6000 euros en sachant qu'un contrat d'apprentissage apporte environ 5500 euros à l'université, une partie de cette somme revenant ensuite à l'UFR.

Le passage de la formation à l'apprentissage a déjà été validé par la pilotage.

**Le projet est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **VII. Questions diverses**

- Le principal point à aborder concerne la cité universitaire et les difficultés des conditions de vie des étudiants.

Cela fait suite au suicide d'un étudiant d'AES. Cette crise a mis en lumière l'insalubrité et les conditions de vie difficiles au sein de la cité universitaire qui sont devenues insupportables. Suite à ça, le département d'AES a décidé d'envoyer un courrier à la Présidence demandant l'organisation d'une réunion le plus rapidement possible avec les services du CROUS sur ces questions d'insécurité et d'insalubrité dans la cité universitaire. Cette lettre a fait l'objet d'une réponse immédiate de la part de la Présidence.

Se rajoute à cela un très grand problème d'insécurité accru par la mise en place du couvre-feu à 18 heures.

Anne Peggy HELLEQUIN rappelle que de nombreux contacts concernant les aides et soutiens aux étudiants sont indiqués sur le site de l'université.

Beaucoup de dons ont également été redistribués à l'université.

Il existe également des repas à un euro pour le midi et le soir distribués par le CROUS ainsi que des distributions de repas organisés par les associations dont il est rappelé le lien internet :

[https://alumni.parisnanterre-fondation.org/donations/appel\\_dons\\_soutien\\_etudiants\\_en\\_difficulte](https://alumni.parisnanterre-fondation.org/donations/appel_dons_soutien_etudiants_en_difficulte)

- Question du tutorat :

Sylvain DESTEPHEN informe que, à l'échelle de notre UFR, les étudiants ont été recrutés à la mi-janvier. Malgré tout, nous n'avons pas réussi à utiliser l'intégralité de l'enveloppe horaire dont nous disposons. Nous sommes passés de 128 heures de tutorat les autres années à plus de 500 heures cette année. Certains départements n'ont pas voulu de tutorat car les étudiants ne voulaient pas tant du tutorat d'étudiants de masters mais demandaient plutôt à avoir des cours supplémentaires de tutorat de la part des enseignants. Par contre toutes les demandes de tutorat étudiant des départements ont pu être satisfaites. Il est malheureusement difficile d'atteindre le public cible, les étudiants étant peu intéressés par le tutorat par d'autres étudiants de niveau supérieur.

- Alice BRAUN rappelle que les modules d'anglais en ligne sont disponibles pour les L1, L2, L3, toutes formations de l'UFR confondues. Pour le moment, assez peu d'étudiants se sont connectés.

Fin du conseil à 17h30